

BOURGOGNE TRANSACTIONS

Barème d'Honoraires

(Tva Incluse)

A- VENTES D'IMMEUBLES à USAGE D'HABITATION

De 0 à 55.000 €.....	9,0 %	TTC (minimum de 2.300€ ttc)
De 56.000 € à 100.000 €.....	7.5%	TTC
De 101.000 € à 200.000 €.....	6.5 %	TTC
De 201.000 € à 300.000 €.....	6,0 %	TTC
De 301.000 € à 450.000€.....	5,0%	TTC
Plus de 450 000 €	4,5%	TTC

Sauf convention contraire, les honoraires sont à la charge du vendeur

B- GERANCE LOCATIVE:

Honoraires de gérance : 7 ,20 % TTC des encaissements

Mise en location :

Honoraires à la charge exclusive du bailleur : 50 € TTC

Honoraires partagés par moitié entre le bailleur et le

Locataire : 14 % du loyer annuel, dans la limite des plafonds légaux (11€ ttc /m2 habitable).



Bourgogne Transactions SAS
5 rue Monge - 21000 DUON
Capital 40 000 € - RCS Dijon 353 792 583
Carte professionnelle n°CPI 21022016 000 009 006 CCI21
Garanties Financières CEGC, 16 rue Hoche
92919 - La Défense - Cedex . RCP Serenis Assurances